

---

**Présidence : Hongrie**

## **608ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : Mercredi 21 avril 2010

Ouverture : 10 h 40

Clôture : 12 h 05

2. Président : Ambassadeur Gy. Molnár

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTENCE HONGROISE DU FCS : EXPOSÉ DE S. E. M. JÓSEF BALI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE

Président, Secrétaire d'État chargé de la politique de défense au Ministère de la défense hongrois (annexe 1), Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/34/10), Kazakhstan, États-Unis d'Amérique, Irlande, Grèce, Fédération de Russie, Ukraine

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Non-respect des engagements souscrits au titre du Document de Vienne 1999* : Royaume-Uni (annexe 2), Allemagne (annexe 3), États-Unis d'Amérique, Danemark, France, Norvège, Pays-Bas, Canada, Grèce

- b) *Document de réflexion et proposition concernant un projet de décision du FCS sur l'établissement d'une procédure pour l'incorporation des décisions pertinentes du FCS dans le Document de Vienne (FSC.DEL/9/10/Rev.2) : Slovénie, République tchèque, Danemark*
- c) *Examen de la position nucléaire, Traité de réduction des armes stratégiques et Sommet sur la sécurité nucléaire : États-Unis d'Amérique (annexe 4)*

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Informations sur les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (Royaume-Uni) (FSC.DEL/33/10 OSCE+), Biélorussie, Kirghizistan*
- b) *Informations sur les projets relatifs aux stocks de munitions conventionnelles : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux stocks de munitions conventionnelles (Danemark) (FSC.DEL/36/10 OSCE+), Représentant du Centre de prévention des conflits, Danemark*
- c) *Questions liées au projet de décision sur le Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre (FSC.DD/1/10/Rev.1) : Président du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (Suède), Hongrie*

4. Prochaine séance :

Mercredi 28 avril 2010, à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/614

21 avril 2010

Annexe 1

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**608ème séance plénière**

FSC Journal No 614, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA HONGRIE**

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole devant le Forum pour la coopération en matière de sécurité au nom du Gouvernement hongrois et en particulier du Ministère de la défense, à l'occasion de l'entrée en fonction de la République de Hongrie en tant que Présidente du Forum pour la deuxième session de 2010.

Je tiens à adresser nos chaleureux remerciements à la délégation grecque pour la compétence avec laquelle elle a dirigé la première session de l'année, qui a jeté des fondements extrêmement solides pour la poursuite de nos travaux. Nous comptons bénéficier de son expérience et nous sommes heureux de savoir qu'elle sera à nos côtés au sein de la Troïka du FCS au cours des mois à venir. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau membre de la Troïka, l'Irlande, et nous adressons nos félicitations au membre sortant, le Royaume-Uni, qui en particulier a élaboré une contribution importante du FCS au Conseil ministériel d'Athènes. Je tiens à souligner que nous sommes prêts, comme nous en avons une nouvelle fois apporté la preuve lors de la séance commune du Forum et du Conseil permanent de la semaine dernière, à poursuivre notre coopération constructive avec la Présidence kazakhe de l'OSCE.

Monsieur le Président,

Les principaux documents distribués par la République de Hongrie sur les questions de sécurité donnent une image exacte de notre position concernant la contribution de l'OSCE à la sécurité euro-atlantique.

Il est dit dans la Stratégie de sécurité nationale de la République de Hongrie que « l'OSCE, seule grande institution européenne à traiter dans leur intégralité les trois dimensions interdépendantes – militaire, économique et humaine – de la sécurité, continue à jouer un rôle essentiel dans la promotion de la paix et de la stabilité, le renforcement de la sécurité par la coopération, l'instauration de la démocratie et le respect des droits de l'homme. »

Parmi les principes fondamentaux régissant la politique de défense de la République de Hongrie énoncés dans la Stratégie militaire nationale (2009) figure l'affirmation suivante : « Tout en reconnaissant le rôle prééminent de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la République de Hongrie attache une grande importance à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et elle participe aux activités et aux opérations internationales menées par ces organisations. »

Bien que l'OSCE ait enregistré des progrès importants dans la lutte contre les menaces visant son espace, les Ministres des affaires étrangères ont reconnu la nécessité de faire face aux nouveaux défis et de reconfirmer, réexaminer et renforcer la sécurité et la coopération de Vancouver à Vladivostok. Le nouveau dialogue sur la sécurité européenne qui a été lancé, le Processus de Corfou, pourrait et devrait jouer un rôle précieux dans cette entreprise. Nous espérons qu'au cours de notre Présidence, le FCS pourra contribuer à la réalisation de cet objectif commun.

À notre avis, l'ensemble complet de principes figurant dans l'Acte final de Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe reste plus que jamais d'actualité. Ce n'est pas la validité de ces principes qui est en cause, mais leur mise en œuvre insuffisante. Par conséquent, la tâche qui nous attend consiste non seulement à trouver des réponses appropriées aux nouvelles menaces pour la sécurité mais aussi à mieux faire appliquer les engagements existants et leurs mécanismes d'examen dans des conditions nouvelles et changeantes.

En tant que membre de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, mon pays se sent investi d'une responsabilité spéciale en ce qui concerne la stabilité et le développement pacifique de l'Europe et plus particulièrement, bien sûr, de sa région. C'est pourquoi nous considérons la Présidence du FCS à la fois comme un défi à relever et comme une occasion qui nous est donnée de montrer notre profond attachement aux valeurs communes auxquelles nous croyons. Nous acceptons cette fonction en ayant pleinement conscience de nos devoirs et de nos responsabilités.

Monsieur le Président,

Le FCS est un organe de décision autonome au sein de la dimension politico-militaire de l'OSCE. Les décisions qui y sont prises ont un impact direct sur les conditions de sécurité en Europe. Nous pensons que le Forum offre une possibilité unique à tous les États participants d'examiner des questions qui revêtent une importance particulière. À ce propos, je tiens à souligner le rapport d'interdépendance étroit qui existe entre les trois dimensions de l'OSCE et à insister sur le fait que la sécurité en Europe et la sécurité de l'Europe dépendent de l'ensemble de ces trois dimensions.

À notre avis, les tâches principales de la Présidence consistent à créer des conditions propices à des travaux fructueux en proposant des ordres du jour ambitieux mais équilibrés pour les réunions et en facilitant, en tant que catalyseur, des discussions fondées sur des propositions présentées par les États participants. En 2010, les travaux du FCS auront pour fil directeur le Processus de Corfou en cours et les instructions pertinentes du Conseil

ministériel d'Athènes, ainsi que les décisions concernant les armes légères et de petit calibre (MC.DEC/15/09) et les questions intéressant le FCS (MC.DEC/16/09).

Maintenant, j'aimerais présenter les principales priorités de la Présidence hongroise du FCS.

La deuxième session du FCS en 2010 sera particulièrement marquée par le dialogue en cours sur la sécurité européenne dans le cadre de l'OSCE. Comme vous le savez tous, la Présidence en exercice s'est vu confier pour tâche, par la décision relative à l'avancement du Processus de Corfou (MC.DEC/1/09/Corr.1), d'établir d'ici la fin de juin, en consultation étroite avec la Présidence du Forum, un rapport intérimaire qu'elle présentera lors d'une séance commune du FCS et du Conseil permanent. Nous sommes prêts et déterminés à assumer pleinement notre rôle pour faire avancer ce processus au sein du FCS. D'une part, les discussions du FCS peuvent apporter une contribution utile au Processus de Corfou en cours, car le Forum a une vaste expérience de la dimension politico-militaire. D'autre part, il est important que les délégations gardent présent à l'esprit le contexte plus large du dialogue sur la sécurité européenne lorsqu'ils débattent de questions intéressant le Processus de Corfou dans le cadre du FCS. S'agissant du rôle de l'OSCE concernant l'alerte précoce, la prévention et le règlement des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit, qui constitue une question interdimensionnelle relevant du mandat du Conseil permanent et du FCS, notre contribution en tant que Président du FCS et de Coordonnateur du Processus de Corfou pour cette question sera utile pour préserver le caractère exhaustif de notre démarche.

La Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de l'OSCE sera l'un des temps forts de l'année et constituera une étape très importante du Processus de Corfou. Cette année, la Conférence s'étendra sur trois jours et comprendra deux nouvelles séances de travail. Le FCS a toujours apporté une contribution substantielle au débat et nous comptons maintenir cette tradition sous notre Présidence.

L'objectif fondamental du Processus de Corfou est de rétablir la confiance entre les pays participants. Nous espérons que l'approfondissement du dialogue sur la sécurité au sein du FCS contribuera directement à la réalisation de cet objectif. Nous organiserons des débats sur un large éventail de sujets, par exemple sur l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), le Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines et les nouvelles doctrines militaires dans l'espace de l'OSCE, et ces discussions enrichiront notre fond commun de connaissances sur les méthodes d'écoute mutuelle et, surtout, sur les moyens de mieux comprendre les développements et les défis auxquels nous sommes confrontés. Nos contributions à ce dialogue seront utiles dans le cadre des travaux du FCS.

L'introduction du concept de sécurité coopérative dans le domaine militaire grâce à la mise en place de régimes uniques de maîtrise des armements et de restauration de la confiance a été l'une des mesures les plus importantes qui ont été prises pour éliminer les lignes de démarcation qui autrefois séparaient nos pays. Le Document de Vienne 1999, le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et les documents sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles restent les principaux textes normatifs du Forum. La Hongrie continuera d'œuvrer au renforcement de

leur mise en œuvre et fera le maximum pour inciter les pays participants à s'acquitter intégralement de leurs engagements.

Nous devrions également poursuivre nos discussions sur l'avenir de ces régimes. Les propositions visant à moderniser le Document de Vienne et les recommandations de la vingtième Réunion annuelle d'évaluation de la mise en œuvre nous offrent une bonne base pour ce faire. Lors des réunions de nos groupes de travail et bien sûr, des séances plénières, nous consacrerons le temps nécessaire à l'examen de ces questions ainsi que d'autres concernant l'amélioration de la panoplie d'outils politico-militaires et la poursuite des efforts visant à renforcer la culture de dialogue et de sécurité coopérative. Cela vaut également pour le questionnaire sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et en particulier pour le Guide de référence.

En continuant sur la voie tracée par nos amis grecs, nous ne ménagerons aucun effort pour parvenir à un consensus concernant l'élaboration du Plan d'action de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre d'ici mai 2010, comme l'a demandé le Conseil ministériel. Nous considérons que l'OSCE est à l'avant-garde de la lutte mondiale contre le fléau des armes légères et nous devrions tout faire pour qu'elle y reste. Il importe en particulier de souligner à cet égard la contribution importante que le FCS apportera à la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU relatif au commerce illicite des armes légères, qui aura lieu à New York du 14 au 18 juin 2010.

Il est également important que nous prenions des mesures pratiques pour faire face aux problèmes liés aux armes légères et de petit calibre et aux surplus de munitions conventionnelles. En sa qualité de Présidente du FCS, la Hongrie montrera l'exemple en appuyant les projets de l'OSCE visant à lutter contre ce danger. Je suis heureux d'annoncer que la République de Hongrie est disposée à contribuer financièrement à l'élimination du « mélange » toxique en voie de détérioration qui était utilisé pour la propulsion de fusées en Ukraine et au Programme OSCE-PNUD pour la démilitarisation du Monténégro (MONDEM).

Monsieur le Président,

Dans la Déclaration ministérielle sur la non-prolifération adoptée à Athènes (MC.DOC/5/09), nos dirigeants politiques ont souligné que « la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leur vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. » Je puis vous assurer que la Présidence hongroise du FCS compte maintenir l'approche très pragmatique suivie pour l'examen de cette question d'intérêt vital. Nous considérons que le FCS peut contribuer à faciliter, lorsqu'il y a lieu, la mise en œuvre par les pays participants des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment les résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008) et 1887 (2009). Nous nous félicitons de la signature le 8 avril, à Prague, par les Présidents Medvedev et Obama, de l'accord succédant au Traité de 1991 sur la réduction des armes stratégiques (START 1). Le nouveau traité aura un effet positif sur les travaux du FCS.

Nous fondant sur l'expérience positive du passé, nous allons organiser plusieurs séances communes FCS-Conseil permanent. La semaine dernière, nous avons déjà eu une

séance commune au cours de laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective a présenté un exposé ; comme nous l'avons indiqué, il est également nécessaire de tenir une autre réunion pour examiner le rapport intérimaire. Nous prévoyons en outre de tenir une troisième réunion consacrée à la question interdimensionnelle de la cybersécurité. Cette réunion doit avoir lieu le 2 juin et nous souhaitons que des experts venus des capitales y participent pour renforcer les délégations présentes à Vienne.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 15 avril, nous avons distribué le calendrier indicatif des séances plénières prévues sous la Présidence hongroise (FSC.INF/5/10). Nous espérons que le contenu de ce document exprime clairement nos intentions et nous comptons sur votre appui.

En guise de conclusion, permettez-moi d'évoquer le monde de la Rome antique et de finir par un jeu de mots. Lorsque Jules César a franchi le Rubicon, il a prononcé la phrase célèbre « Alea jacta est » – les dés sont jetés. Cette phrase est encore utilisée de nos jours pour indiquer que l'on a atteint un point de non retour, que quelque chose d'inévitable va se produire. Comme en hongrois, le même mot désigne un dé et un cube, nous pouvons dire maintenant que « le cube est jeté » – nous avons entamé notre Présidence du FCS mais nous espérons que seule notre réussite commune sera inévitable. Nous souhaiterions que vous emportiez avec vous ce petit morceau d'ingéniosité hongroise qui se trouve sur la table devant vous, le cube magique de Rubik. Lorsque nous avons choisi ce cadeau, nous avons pensé qu'il y avait de nombreuses similitudes entre le cube de Rubik et nos travaux au sein du FCS. Quelques mouvements imprudents suffisent à créer un grave désordre, mais en travaillant avec diligence et en réfléchissant attentivement, il est également possible de rétablir l'ordre. Un travail efficace, beaucoup de succès, une bonne atmosphère et, occasionnellement, du temps libre pour ce jeu de patience consistant à aligner le cube magique, voilà ce que la Hongrie vous souhaite à tous. Nous assumerons notre rôle, mais nous comptons également sur votre esprit constructif et votre coopération.

Merci, Monsieur le Président.



---

**608ème séance plénière**

FSC Journal No 614, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le Royaume-Uni appuie la mise en œuvre intégrale du Document de Vienne 1999 et considère ce document politiquement contraignant comme étant une pierre angulaire de l'ensemble de mesures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité interdépendantes qui contribue à la paix et à la sécurité de Vancouver à Vladivostok.

C'est donc avec une certaine déception, Monsieur le Président, que je me dois d'informer le Forum d'un cas actuel de non-respect des obligations découlant du Document de Vienne 1999.

Le 15 avril 2010, le Royaume-Uni a adressé un formulaire de notification F33, numéro de référence CBM/GB/10/0010/F33/0, aux autorités tadjikes à Douchanbé. La notification indiquait l'intention du Royaume-Uni d'inspecter une zone spécifiée au titre du paragraphe 80 du Document de Vienne 1999. Il n'était, bien entendu, pas possible d'utiliser le réseau de communications de l'OSCE dans ce cas, car le Tadjikistan n'y est toujours pas connecté. En dépit de plusieurs rappels et entretiens avec les autorités tadjikes, nous n'avons reçu aucune réponse jusqu'au 19 avril, date à laquelle leur formulaire F34 (référence F34 CBM/TJ/10/0010/F33/0) nous est parvenu à Vienne sous couvert d'une note verbale distribuée à tous les États participants sous la référence FSC.EMI/70/10. Dans ce document, il était demandé au Royaume-Uni de retarder son inspection de l'unité militaire tadjike concernée, en raison de la participation du personnel de l'unité à des exercices militaires en cours effectués dans le cadre de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC).

Monsieur le Président,

Vous comprendrez que l'unique but de l'inspection d'une zone spécifiée que le Royaume-Uni projetait d'effectuer était d'observer ces exercices de l'OTSC, en pleine conformité avec le paragraphe 80 du Document de Vienne 1999, dont l'objet est précisément de permettre ce type d'inspection. Le Royaume-Uni s'est adressé aux autorités tadjikes à Vienne, Londres et Douchanbé en leur demandant de reconsidérer cette demande de report et l'équipe d'inspection du Royaume-Uni est toujours en route vers le Tadjikistan. Nous



espérons que cette affaire se règlera d'elle-même dans les prochaines heures, permettant à l'inspection d'être effectuée comme prévu. Nous comptons sur le soutien du Forum pour souligner la nécessité de continuer d'appliquer intégralement le Document de Vienne 1999 à l'avenir.

Merci, Monsieur le Président.



---

**608ème séance plénière**

FSC Journal No 614, point 2 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE**

Monsieur le Président,

L'Allemagne partage la préoccupation de la Grande-Bretagne, estimant que le refus opposé par le Tadjikistan à l'inspection prévue n'est pas conforme aux dispositions du Document de Vienne 1999.

L'Allemagne saisit cette occasion pour porter à l'attention de cette enceinte un fait supplémentaire qui, dans ce contexte, donne également matière à s'inquiéter.

Le 9 mars 2010, l'Allemagne a notifié au Tadjikistan son intention d'y effectuer une inspection au titre du Document de Vienne 1999. Conformément au paragraphe 85.6 de ce Document, la note annonçait la nécessité d'un survol par hélicoptère ou par avion.

Dans sa note de réponse, le Tadjikistan a refusé la mise à disposition d'un hélicoptère ou d'un avion au motif suivant :

« Pour raisons techniques, l'inspection ne pourra pas être effectuée au moyen d'aéronefs. »

Au cours de l'inspection, il s'est avéré que le Tadjikistan disposait non seulement d'hélicoptères opérationnels mais également d'avions de transport du type AN-2, qui se prêtent également à une inspection aérienne d'une zone désignée. En outre, une formation au pilotage aérien est dispensée au sein des forces armées tadjikes.

Du fait du refus du Tadjikistan d'autoriser le survol de la zone désignée, cette zone n'a pu être qu'insuffisamment inspectée. Même si le Tadjikistan a par ailleurs fait preuve de transparence pendant l'inspection et agi dans l'esprit du Document de Vienne, cela constitue un motif d'inquiétude.

L'Allemagne prie le Tadjikistan, pour les futures inspections, d'autoriser le survol de son territoire comme prévu dans le Document de Vienne. Cela vaut également en particulier pour l'inspection par la Grande-Bretagne qui, on l'espère, aura lieu sous peu.

Merci, Monsieur le Président.



---

**608ème séance plénière**

FSC Journal No 614, point 2 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Monsieur le Président.

Nous venons de connaître une période très dynamique dans le cadre des efforts que les États-Unis consacrent aux questions de contrôle des armements et de non-prolifération.

Premièrement, le 6 avril, le Ministère de la défense a publié le rapport sur la position nucléaire – étude approfondie de la politique, de la stratégie et des forces de dissuasion nucléaire des États-Unis. Les menaces nucléaires les plus immédiates viennent aujourd'hui des terroristes et des nouveaux pays cherchant à se doter d'armes nucléaires et non d'un risque d'attaque nucléaire de grande ampleur comme pendant la Guerre froide. Les conclusions du rapport sur la position nucléaire traduisent cette réalité. Ce rapport nous donne pour orientation de préserver l'efficacité de notre dissuasion nucléaire aussi longtemps que cela sera nécessaire, de réduire le risque de conflit, d'accroître la stabilité stratégique dans le monde entier et de renforcer le régime de non-prolifération. Notre régime actualisé d'assurances négatives de sécurité renforce les objectifs du Président concernant la réduction du nombre d'armes nucléaires et de leurs rôles en indiquant clairement que les États-Unis n'utiliseront pas ou ne menaceront pas d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP et respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire.

Ce changement a pour objectif de souligner les avantages sur le plan de la sécurité que procurent aux États non dotés d'armes nucléaires l'adhésion au TNP et le respect intégral de ce Traité et de leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Le rapport sur la position nucléaire définit une nouvelle démarche visant à faire en sorte que nos forces de défense et notre diplomatie se consacrent à ces objectifs et il adresse un message clair en ce qui concerne les priorités et la détermination de notre Gouvernement. Notre volonté de défendre les intérêts de notre sécurité nationale et nos alliés et partenaires en Europe, dans le Pacifique et ailleurs n'a jamais été aussi forte. À cet égard, le rapport sur la position nucléaire privilégie une coopération étroite avec nos alliés dans le monde et réaffirme notre engagement ferme en faveur de la sécurité mutuelle.

Deuxièmement, le Président Obama et le Président Medvedev ont signé le 8 avril le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Ce nouveau Traité limite les forces nucléaires des États-Unis et de la Russie à des niveaux nettement inférieurs à ceux fixés par le Traité START de 1991 et le Traité de Moscou de 2002 et accroît la sécurité de l'ensemble de la planète. Il réaffirme le rôle prééminent des États-Unis et de la Russie en matière de sécurité nucléaire et de non-prolifération mondiale et traduit notre engagement commun de coopérer de façon concrète et efficace sur les questions d'intérêt mutuel.

Enfin, les 12 et 13 avril, le Président Obama a accueilli un sommet sur la sécurité nucléaire en vue de renforcer la coopération internationale visant à prévenir le terrorisme nucléaire, qui constitue la menace la plus immédiate pour la sécurité mondiale. Plus de 40 pays y ont assisté, dont de nombreux États participants de l'OSCE représentant divers groupes de régions et différents niveaux de capacité nucléaire. Le Sommet a porté principalement sur la sécurité des matières nucléaires, laissant à différentes instances le soin d'examiner d'autres grandes questions telles que la non-prolifération, le désarmement et l'énergie nucléaire pacifique.

Parmi les États participants de l'OSCE qui ont assisté au Sommet et pris des engagements en vue de renforcer la sécurité nucléaire et de réduire la menace du terrorisme nucléaire, nous tenons à remercier l'Ukraine pour la contribution historique qu'elle a apportée en s'engageant à se débarrasser de la totalité de son uranium hautement enrichi. Il s'agit-là d'une mesure essentielle qui nous aidera tous à atteindre nos objectifs de non-prolifération. Comme elle l'avait fait en renonçant à ses armes nucléaires en 1994, l'Ukraine a montré qu'elle était un leader mondial en matière de non-prolifération. Nous tenons également à souligner que depuis de nombreuses années, le Kazakhstan ne cesse de coopérer et d'enregistrer des résultats dans le domaine de la réduction des menaces nucléaires. Cela inclut le déclassement du réacteur nucléaire BN-350 d'Aktau ainsi que la conversion du réacteur de recherche d'Alatau et l'élimination de l'uranium hautement enrichi qui y est stocké, comme demandé dans le communiqué du Sommet sur la sécurité nucléaire.

Merci, Monsieur le Président.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.